Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260321-2026_19-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026 - 19

SEANCE DU Samedi 21 mars 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 15
Présents pour le vote de cette délibération : 15
Procuration(s) : 0
Votants : 15
Date de la convocation : Lundi 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars à onze heures, le conseil municipal de la commune de Huelgoat, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle polyvalente du CAL, sous la présidence de Monsieur Yvon Le Scraigne, doyen de l'assemblée.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Solène TRIPOZ, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Karine DONCKERS, Yvon LE SCRAIGNE, Philippe AUDRAIN.*

Absent(s) :

Procuration :

Secrétaire de Séance : *Aurélien MONFORT-LEBORGNE*

N° d'ordre : 2026-19

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20260321-2026_19-DE

OBJET : Détermination du nombre d'adjoints

Sous la présidence de M. Gaëtan PEYREBESSE, élu Maire, le conseil sera invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 à L. 2122-2-1 du CGCT, la commune peut disposer de 4 adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints.

Monsieur le Maire propose 3 adjoints.

Le conseil municipal, a décidé,
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstention : 0

-**De fixer** à 15 le nombre des adjoints au Maire.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 23/03/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE

